



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

### Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 28 mars 2023

M. Alexandre Mottier, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillers ; M<sup>mes</sup> Ruth Crossett, Maëlle Dutoit Jupaj, Valérie Richoz et Fabienne Ziörjen, ainsi que M. Hervé Martin sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il informe d'un changement à l'ordre du jour : une présentation du projet routier Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses » sera faite par M. Quentin Schittli, du bureau Martin ingénieurs, avant le préavis n° 1/2023. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté, puis suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation du projet routier – Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses »
6. Préavis N° 01/2023 – Adoption du projet routier – Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses »
7. Préavis N° 02/2023 – Demande de crédit pour la réfection de la route de Corjon – Etape I « chemin n° 108 »
8. Préavis N° 03/2023 – Demande de crédit pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape II
9. Préavis N° 04/2023 – Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères
10. Réponse au postulat concernant la place de jeux devant l'école
11. Divers et propositions individuelles

### **2. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022, reçu le 16 mars par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



### **3. Correspondance et communications du bureau**

Le président donne connaissance des courriels d'excuse de M<sup>mes</sup> Ruth Crossett et Maëlle Dutoit Jupaj, ainsi que de M. Hervé Martin.

### **4. Communications de la Municipalité**

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Il informe qu'un nouvel employé communal a été engagé au 1<sup>er</sup> juin 2023, en la personne de M. Dominique Fasoletti.

Concernant le PACom<sup>1</sup>, l'enquête publique est maintenant terminée. Il y a eu seize oppositions. Suite aux séances de conciliation, une bonne partie devraient vraisemblablement être retirées.

Pour le Pays-d'Enhaut, la SRGZA<sup>2</sup> a été confiée à Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme (PERET). L'objectif de ce plan directeur régional est de déterminer les besoins de l'économie dans notre région pour les quinze prochaines années. Et ce, afin de définir des zones d'activité correspondantes. Ledit plan directeur sera intégré aux plans d'affectation communaux. Fruit d'un travail considérable, le dossier est déposé pour examen préalable au Canton. Il sera ensuite présenté aux conseils qui devront valider son volet stratégique. Son volet opérationnel, quant à lui, est de compétence municipale.

Les choses bougent du côté de CARoss<sup>3</sup>. Le projet est mis à l'enquête publique du 5 avril au 4 mai. Des gabarits permettant de visualiser le futur bâtiment ont été posés vers la gare. Il faut noter que par le biais de cette construction, la Municipalité désire apporter sa pierre à l'édifice en ce qui concerne la transition énergétique : la société InfraRoss a prévu de produire tant de la chaleur que de l'électricité. La Municipalité propose de consacrer un conseil extraordinaire à ce sujet, le mardi 23 mai prochain.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe qu'au village, sur la route cantonale, les trois traversées de route sont en passe d'être achevées. Le chantier sera en principe terminé à la fin du mois, le goudron posé, les feux de circulation enlevés. Il s'agira ensuite de poursuivre les travaux sur la conduite d'eau et la mise en séparatif dans les ruelles du village.

M. Antoine Martin, municipal, énumère les différentes coupes de bois qui ont eu lieu durant l'hiver : au Mont-Derrière, secteur de la petite Chia, en collaboration avec le Groupe E ; dans le secteur du Brochet, au-dessus de la ligne du MOB ; dans la forêt de la Sauta ; dans le secteur des Planches ; dans la forêt des Traverses. Cela représente un total d'environ 3000 m<sup>3</sup> de bois, soit le potentiel maximum auquel la Commune a droit par an.

Il mentionne qu'en 2022, Rossinière a produit 55 tonnes de déchets ménagers et 6 tonnes de déchets GastroVert. Le quota de 10 kg par habitant exigé par la SATOM a ainsi été atteint, ce qui donne droit à une ristourne de quelque 2387 francs. Donnant suite aux remerciements de M. Marc Michault, il dit merci à celles et ceux qui ont apporté leurs déchets verts dans les bacs réservés à cet effet.

---

<sup>1</sup> Plan d'affectation communal, anciennement PGA

<sup>2</sup> Stratégie régionale des zones d'activité

<sup>3</sup> Centre d'activités de Rossinière



## **5. Présentation du projet routier – Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses »**

Le président donne la parole à M. Quentin Schittli, du bureau Martin ingénieurs civils Sàrl, afin qu'il présente le projet routier susmentionné. Il explique qu'il y a quelques années, la Commune a entrepris d'établir un plan directeur des routes communales, afin de prioriser et planifier les réfections. La première route qui sera ainsi restaurée est la route des Traverses, desservant la forêt du même nom et les pâturages des Cottards, de Crau, du Sapalet, des Châtelards et de Corjon. Le laps de temps à disposition pour les travaux étant relativement court et correspondant à la période d'estivage, quatre tronçons ont été déterminés. Puisqu'ils sont entièrement situés dans l'inventaire fédéral des paysages (IFP) n° 1515 Tour d'Ai - Dent de Corjon, une attention toute particulière sera portée à la petite faune. Répondant à une question de M. Marc Michault, il signale qu'un fossé guidera, entre autres, les salamandres noires vers les coulisses à ciel ouvert servant de traversées de route. Il ajoute que la fourmilière répertoriée sur le trajet sera signalée et protégée durant les travaux. A M. Flavien Marmillod s'enquérant des solutions mises en place pour ne pas inciter tout un chacun à emprunter cette route, il explique qu'actuellement, elle est interdite à partir du chalet de Crau. Il indique que lors de la construction de routes, il y a toujours deux enquêtes : l'une pour l'infrastructure et l'autre pour la signalisation. M. Jean-Pierre Neff précise que Confédération et Canton peuvent émettre des exigences ou permettre l'usage de la route sous conditions. Il est possible qu'une signalisation soit mise à l'enquête. Il faut en effet noter que les écriteaux sont préférés aux barrières. Concernant d'éventuels panneaux interdisant le passage, M. François Margot rend attentif à l'importance de bien réfléchir au genre d'interdiction que l'on pose. Il fait remarquer qu'une interdiction totale de circuler est aussi valable pour les vélos, ce qui n'est pas le cas d'une interdiction à la circulation motorisée.

M. Quentin Schittli apporte encore quelques explications : il est prévu un enrobé bitumeux aux endroits les plus raides, pour préserver au maximum le chemin des intempéries et des lourds véhicules agricoles ou forestiers ; pour le reste, du gravier. Puis, pour faire suite à des interventions de MM. Marc Michault et André Schopfer, il indique que les murs seront contrôlés et réparés au besoin. La première étape de restauration proposée est l'arrivée du chemin en Crau, soit de l'entrée du pâturage au chalet de Crau Dessous. Le but est de renforcer cette route construite selon des standards agricoles, plutôt que de la démonter, et ce afin de la pérenniser. M. Jean-Pierre Neff souligne que c'est un ouvrage qui a été réalisé avec grand soin. Au fil de diverses remises en état, on a constaté qu'un hérisson pierreux avait été autrefois mis en place. Pour ce qui est des murs en moellons, ils sont le résultat d'un travail incroyable.

MM. Alain Karnstädt et Jean-Pierre Neff précisent ensuite qu'avant de se prononcer sur la demande de crédit permettant de commencer la réfection précitée, le conseil doit d'abord, selon la procédure, valider le projet routier dans son ensemble. C'est la condition si qua non pour pouvoir percevoir les premières subventions.

## **6. Préavis N° 1/2023 – Adoption du projet routier – Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses »**

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. André Schopfer, rappelle que les routes, subventionnées au départ presque à 100 % par les AF<sup>4</sup>, revient actuellement aux communes.

---

<sup>4</sup> AF : améliorations foncières



Cela représente pour elles une charge de plus en plus importante. Voilà dix ans que la Municipalité a entrepris une étude nécessaire à l'obtention de subventions cantonales afin de pouvoir réparer ces routes. Le dossier susmentionné a été accepté par le Canton et la Confédération. Le Conseil communal doit maintenant le valider, afin de pouvoir bénéficier desdites subventions.

Les membres présents acceptent à l'unanimité d'adopter le projet routier – Route de Corjon – lieu-dit « Les Traverses », tel que présenté. S'en suivent des remerciements de M. Alain Karnstädt.

### **7. Préavis N° 2/2023 – Demande de crédit pour la réfection de la route de Corjon – Etape I « chemin n° 108 »**

Après lecture du rapport de la commission ad hoc par M. André Schopfer, M. Flavien Marmillod s'enquiert de savoir si, comme il s'agit d'une route AF, d'autres propriétaires, outre la Commune, s'engagent au niveau du financement. M. Alain Karnstädt répond que seule la Commune le fait.

Puis, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte d'accorder un crédit d'investissement de 545 000 francs pour la réfection de la route de Corjon Etape I « chemin n° 108 », selon l'avis de la commission.

M. Alain Karnstädt remercie le conseil de son soutien et indique que les travaux ne commenceront qu'après discussion avec les agriculteurs concernés.

M. Jean-Pierre Neff précise encore que, pour son plan directeur des routes, la Commune a beaucoup investi dans des études, sans toutefois pouvoir faire de demandes de subvention. C'est la validation du premier projet routier, celui de la route de Corjon dans son ensemble, qui va permettre à la Commune de déclencher lesdites demandes.

### **8. Préavis N° 03/2023 – Demande de crédit pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape II**

La commission ad hoc, par la voix de M<sup>me</sup> Céline Rohrbasser, explique que, dans la demande de crédit pour l'étape II de la réfection du pont « Rose-Marie », les étapes 2 et 3 ont été liées : il s'agit d'entreprendre les crépis, les joints et la consolidation des secteurs 2 et 3, tout en prévoyant de nouveaux drainages. En effet, actuellement l'eau s'infiltré et stagne à l'intérieur des murs, causant d'importants dégâts qui doivent être corrigés. Le passage des véhicules agricoles, pourtant prohibés, est lui aussi responsable de nombreuses zones à restaurer, le frottement des roues ayant emporté le crépi.

La décision de lier les deux secteurs a été prise en réponse au coût important des travaux d'échafaudages – l'installation va traverser entièrement les deux rives et une mise en œuvre sécurisée pour l'ouvrage et les ouvriers en cas de crue nécessite une expertise et une responsabilité particulière – mais aussi pour respecter le calendrier initial lié à la demande de subvention fédérale qui prévoyait de terminer les travaux en 2024.



Durant les travaux d'une durée de trois mois, il est prévu de boucler le pont à toute circulation, y compris aux piétons. La Municipalité se charge d'organiser le transport des élèves devant se rendre au train et au bus scolaire.

M. Fernand Dubuis demande si le montant à investir pour le transport des élèves a été estimé. M. Alain Karnstädt répond que les discussions sont en cours avec M<sup>me</sup> Catherine Pilet, municipale en charge des écoles. Elles seront finalisées si le préavis est accepté. Les chiffres ne sont pas encore connus, mais il est peu probable qu'ils atteignent la somme d'environ 30 000 francs que coûterait l'installation d'une passerelle au-dessus du chantier.

M. François Margot se renseigne si les ouvriers travaillant sur le chantier bénéficient de connaissances particulières. M. Alain Karnstädt explique que chez JPF, il y a des spécialistes de la restauration de monuments historiques. C'est un ingénieur nommé par le Canton qui dit quels matériaux il faut utiliser.

A l'unanimité, le conseil accepte alors d'accorder un crédit d'investissement de 265 000 francs pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape II. Décision suivie des remerciements de M. Alain Karnstädt.

### **9. Préavis N° 04/2023 – Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères**

Du rapport de la commission, lu par M<sup>me</sup> Noa Maillefer, il ressort que, jusqu'à maintenant, l'hôpital a pu faire usage d'une hélisation qui n'était pas tout à fait conforme, au bénéfice d'autorisations cantonales et tolérée par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). La mise à l'enquête des projets du nouvel EMS du Pôle Santé et de l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) de la Fondation Cogest'ems, ainsi que de nouvelles dispositions légales, ont cependant conduit à l'urgence d'en construire une nouvelle. Compte tenu des nombreuses dérogations déjà tolérées, l'OFAC a en effet demandé la mise en œuvre rapide d'une solution, faute de quoi il pourrait ordonner sa fermeture. Il n'est dès lors pas possible d'attendre la construction du nouvel hôpital pour la mettre aux normes, sous peine de priver la population d'une sécurité nécessaire. Un projet a donc été élaboré, après que différentes alternatives ont été étudiées. Il est ainsi envisagé qu'une grande partie de la structure du futur héliport puisse être récupérée lors de la construction du nouvel établissement.

La commission met en évidence que la contribution des communes au financement de l'hélisation n'atteint pas l'objectif annoncé (elles s'étaient engagées à financer la moitié du montant total, sans mentionner de clé de répartition). Elle relève que la contribution de la Commune de Rossinière est nettement au-dessus de ce qu'elle devrait payer selon la répartition usuelle par habitant, et encore plus selon la capacité fiscale.

La commission se dit préoccupée par le manque de concertation entre les trois Municipalités. Elle se rallie cependant à la proposition de la Municipalité de Rossinière de maintenir la contribution de notre commune à 80 000 francs, telle qu'annoncée initialement au Pôle Santé, compte tenu de la possibilité de financer ce soutien par le biais du Fonds Dubuis-Lehmann.

En réponse à M. Fernand Dubuis, M<sup>me</sup> Catherine Pilet explique qu'on ne peut pas vraiment parler d'un manco de 150 000 francs : il est vrai que la somme investie par les Communes



du Pays-d'Enhaut dans le projet n'atteint pas le montant qu'elles avaient souhaité investir. Il faut savoir que la Commune de Château-d'Œx investit près d'un million et demi pour les routes autour du Pôle Santé ; elle a donc revu sa contribution à la baisse. D'autre part, la Commune de Saanen et l'aide médico-sociale Chablais Riviera Pays-d'Enhaut vont participer elles aussi au financement.

Elle explique encore que l'héliport tel qu'il est envisagé pourrait être monté sur le nouvel hôpital.

Faisant écho à une remarque de M. François Margot, M. Jean-Pierre Neff explique que, en ce qui concerne l'hélistation, le financement n'est pas une question de clé de répartition. Il rappelle que la santé est de compétence cantonale et que, lorsqu'il s'agit d'infrastructures, souvent, le Canton ne paie pas. Lors de l'une de leurs rencontres, au cours d'une discussion, les syndicats se sont donc inquiétés du financement du pôle hospitalier. Il a alors été mis en évidence que si les communes investissaient dans le projet, il serait plus facile de faire une recherche de fonds. Les syndicats sont ainsi partis sur l'idée qu'il serait imaginable que les communes financent à elles trois la moitié du projet, sans avoir évoqué la manière de répartir la somme globale. Point qui n'a d'ailleurs jamais été évoqué avant que les demandes de crédit respectives ne soient présentées aux trois Conseils communaux. Concernant la somme prévue pour la Commune de Rossinière, la Municipalité propose de prélever les 80 000 francs sur le fonds Dubuis-Lehmann, puisqu'il s'agit d'une somme unique et d'un investissement lié à la santé.

Notre syndic évoque encore une rencontre prometteuse avec la conseillère d'Etat en charge du dicastère concerné, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : la ministre a confirmé que le Pôle Santé faisait partie de la planification hospitalière vaudoise ; d'autre part, des contacts sont en cours avec son homologue bernois, afin d'envisager l'avenir des soins dans notre région par-delà les frontières cantonales.

Puis, les membres présents acceptent à l'unanimité, moins une abstention, d'accorder un crédit de 80 000 francs en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères. Décision à laquelle font écho les remerciements de M<sup>me</sup> Catherine Pilet.

### **10. Réponse au postulat concernant la place de jeux devant l'école**

M. Jean-Pierre Neff lit le rapport de la Municipalité, suite au postulat déposé par M. Mikaël Geser concernant la place de jeux, après avoir rappelé son contenu. Il énumère les travaux et les jeux prévus. Balançoires et balançoire à bascule seront en bois de châtaignier suisse ; la maisonnette existante sera remplacée par une nouvelle, équipée d'un toit, d'un banc, de filets et d'un toboggan. Le tout fourni par une entreprise suisse. Il précise qu'il s'agit d'une réfection de la place actuelle et qu'une solution est à l'étude avec le paysagiste pour modeler le terrain de manière à l'aplanir, afin de ne pas avoir besoin de construire de socle.

M. Mikaël Geser remercie la Municipalité de la réponse au postulat.

S'étant renseigné auprès du bureau cantonal quant à la marche à suivre concernant un postulat, M. François Margot signale que le rapport de la Municipalité doit encore être validé



par le conseil. Cela signifie que, formellement, le conseil doit encore accepter ou refuser le rapport.

M. Jean-Pierre Neff fait remarquer que, selon le règlement du conseil, la Municipalité doit établir un rapport ; ce qui est chose faite. De son point de vue, la question serait ainsi réglée. Le bureau du conseil se renseignera sur la suite à donner et, selon la réponse reçue, décidera de nommer une commission et de remettre le postulat à l'ordre du jour du prochain conseil, ou non.

### **11. Divers et propositions individuelles**

M. Nicolas Cretegy demande ce qu'il en est du lac du Vernex et de la lettre lue au conseil du mois d'octobre. M. Jean-Pierre Neff informe que ladite lettre se trouve maintenant sur le site internet de la commune. Quant au dragage du limon, il va commencer sous peu.

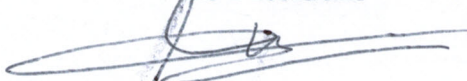
M<sup>me</sup> Dorothée Ramel a pris contact avec le Groupe E, en tant que présidente de la section Pays-d'Enhaut de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière. Ayant assisté à deux séances d'information, elle explique que de l'air va être pulsé pour décoller le limon, qui sera ensuite propulsé par turbinage directement à Montbovon. Ils espèrent ainsi enlever 50 000 m<sup>3</sup> sur les 90 000 qui s'y trouvent.

M. Fernand Dubuis relève que les problèmes d'eau au Carroz ne sont toujours pas résolus. M. Alain Karnstädt répond qu'aucune solution n'a encore été trouvée. La question est actuellement à l'étude ; des discussions sont en cours avec le bureau d'ingénieurs. Les travaux ne pourront pas être faits sous garantie, puisqu'il n'y a aucune garantie sur ces travaux.

En juillet prochain, la meule à charbon signera son grand retour à La Tine, dans la forêt du Brochet. M<sup>me</sup> Dorothée Ramel s'inquiète de l'accès au revers à cette période-là, puisqu'il est prévu de fermer le pont Rose-Marie. Selon M. Alain Karnstädt, les travaux devraient en principe être terminés. Personne ne s'est cependant prononcé sur la date de fin du chantier, car nul ne sait ce que l'on va réellement trouver en poursuivant la réfection.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Mottier clôt le conseil. Rendez-vous est donné le 23 mai prochain à la Grande salle, pour un conseil extraordinaire.

Le Président



A. Mottier



La Secrétaire



M. Buri